

PROFESSIONNELS

Adultes

**• INTERVENANT :**

Formateur spécialisé et expérimenté.

**• PARTICIPANTS :**

L'ensemble des collaborateurs de l'établissement devant conduire un engin de chantier.

Par groupe jusqu'à 6 personnes.

Prérequis :

- Aptitude médicale à la conduite d'un engin de chantier.
- EPI (Casque de chantier, chaussures de sécurité, gants, protections auditives et vêtement rétroréfléchissant).
- Connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

**• TARIFS :**

Nous consulter.

**▪ OBJECTIF :**

- Avoir les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier en situation de travail.
- Avoir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin de chantier.
- Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.



Atlas Pacifique  
- Formation - Audit - Conseil -

**• THEMATIQUE DE L'INTERVENTION : (Adaptable en fonction de vos besoins)**

- Formation de conduite en sécurité
- CACES®
- Catégorie A : Engins compacts.
- Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel.
- Catégorie B2 : Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel.
- Catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel.
- Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif.
- Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif.
- Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif.
- Catégorie D : Engins de compactage.
- Catégorie E : Engins de transport.
- Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain.
- Catégorie G : Conduite des engins hors production.
- Optionnels : Conduite au moyen d'une télécommande et/ou
- Chargement et déchargement sur porte-engin.

**▪ DUREE :**

A définir, 1 jour de plus si évaluation CACES®.

**▪ LIEU :**

En intra dans votre établissement.

**• MODALITES PEDAGOGIQUES :**

- Travaux pratiques, travail de groupe, études de cas et partage d'expériences.
- Un test d'évaluation, comportant des épreuves théoriques (Validité de 12 mois sous réserve de présentation du CACES® initial) et pratiques.
- Attestation de formation ou CACES® délivré suivant vos besoins.
- Recyclage théoriques et pratiques d'évaluation obligatoire tous les 10 ans.



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation de l'éditeur, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## Catégorie A : Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante :

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse  $\leq 6$  tonnes,
- chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse  $\leq 6$  tonnes,
- chargeuses-pelleteuses de masse  $\leq 6$  tonnes,
- moto-basculateurs de masse  $\leq 6$  tonnes,
- compacteurs de masse  $\leq 6$  tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance  $\leq 100$  cv (73,6 kW).



## Catégorie B2 : Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel

- machines automotrices de sondage ou de forage.

## Catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel

- pelles hydrauliques rail-route,



Atlas Pacifique  
- Formation - Audit - Conseil -

### PROGRAMME DE L'INTERVENTION :

#### Connaissances théoriques

- Connaissances générales.
- Technologie des engins de chantier.
- Les principaux types d'engin de chantier- Les catégories de CACES®.
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier.
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- Exploitation des engins de chantier.
- Vérifications d'usage des engins de chantier.

#### Savoirs faire pratiques

- Prise de poste et vérification.
- Conduite et manœuvres.
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance.
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option).
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories).

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation de l'éditeur, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse  $> 6$  tonnes,
- pelles multifonctions.



### Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif

- chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes,
- chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes.



### Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif

- bouteurs,
- chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.



### Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif

- niveleuses automotrices.



### Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain

- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,
- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation de l'éditeur, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



**Atlas Pacifique**  
- Formation - Audit - Conseil -

### Catégorie D : Engins de compactage

- compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.



### Catégorie E : Engins de transport

- tombereaux, rigides ou articulés,
- moto-basculateurs de masse > 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).



### Catégorie G : Conduite des engins hors production

- déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.